

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

## AMENDEMENT

N ° AS1001

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Benin, Mme Elimas, rapporteure M. Hammouche, Mme Gallerneau et  
M. Isaac-Sibille

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.